



Rapport annuel 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2024

ÉTABLI CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 2015-1827 DU 30 DÉCEMBRE 2015

Conformément à la loi, le présent rapport ne reprend que les données dont le syndicat mixte assure la compétence. Il appartient à chaque collectivité membre du SMND de présenter à son instance les données du présent rapport, mais également le cas échéant à l'ensemble de la filière de gestion des déchets ménagers utilisée par la collectivité et les indicateurs correspondants.



SOMMAIRE

Présentation du Syndicat	4
Faits marquants de l'année	5
Historique & compétences	6
Les modalités d'exploitation du service	6
Territoire du Syndicat	7
Gouvernance politique	8
Organigramme des services	9
Effectifs et parc roulant	9
Politique sociale et RH - chiffres clés	10
Indicateurs techniques - La réduction des déchets à la source	11
Réduction des déchets à la source	12
Indicateurs techniques - Les collectes	16
Qui a-t-il dans nos poubelles ?	17
Collecte sélective des recyclables	18
Collecte en déchèteries	20
Ordures Ménagères Résiduelles	24
Indicateurs techniques - Les modes de traitements	26
La hiérarchie des modes de traitement	27
Les modes et localisations des unités de traitement	28
Récapitulatif général des tonnages	31
Synthèse de la gestion des flux des déchets	32
Indicateurs financiers	34
Le bilan financier	35
Évolution et comparaison des coûts	36
Pièces annexes	38
Performances par EPCI - OMR	39
Performances par EPCI - CS	39
Évolution des tonnages et flux collectés en déchèteries	40
Matrice des coûts	41
Glossaire	46
Notes	47

Éditeur : Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)

Réalisation : Service communication – SMND

Crédits visuels : Photos : SMND, Benoît Gillardeau / Visuels d'arrière-plan : Adobe Stock

Contact : respcom@smnd.fr – www.smnd.fr

Faits marquants de l'année

LE RETOUR À UNE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Le SMND a engagé une opération de sensibilisation à destination des usagers sur la fin de l'année 2024 et le début de l'année 2025. Cette action issue du PLPDMA s'inscrit dans la durée et a pour objectif de sensibiliser 38% des foyers du territoire. Elle intègre des volets pédagogiques sur la prévention des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, autocollants «stop-pub», etc.), l'optimisation du tri et les enjeux environnementaux et économiques liés à la réduction des flux entrants.

DES BACS CONFORMES POUR UNE COLLECTE OPTIMISÉE

Début 2024, une partie du territoire n'était pas encore équipée de bacs roulants pour la présentation des déchets. Dans ces secteurs, les usagers déposaient leurs ordures ménagères dans des contenants non conformes ou directement en sacs sur la voie publique.

L'utilisation de bacs conformes contribue à une meilleure propreté des rues en empêchant les déchets d'être dispersés par les animaux et en

évitant l'encombrement des trottoirs. Elle répond également aux recommandations de l'Assurance Maladie pour préserver la santé des agents de collecte, en réduisant les risques liés à la manipulation manuelle de sacs lourds grâce à la collecte mécanisée.

Pour accompagner cette transition, 824 bacs roulants conformes ont été acquis par les usagers qui n'en étaient pas encore équipés.

ANTICIPER 2025 : DES APPROCHES INNOVANTES À L'ÉTUDE

Dans le cadre des expérimentations prévues pour 2025 — notamment la mise en place de la collecte séparée des biodéchets et la révision des fréquences de collecte des flux résiduels et recyclables — deux chargés de projets ont été recrutés. Leur mission consiste à piloter les études préalables, assurer le suivi opérationnel des expérimentations, et analyser les retours terrain en vue d'un déploiement à plus grande échelle.

S'ADAPTER AUX USAGES : UN NOUVEAU SERVICE POUR LES CARTONS

Lancé en mars 2024, ce service d'apport volontaire

concerne les gros cartons bruns ou ondulés (type colis, électroménager, déménagement), distincts des cartons ménagers plus petits. Jusqu'alors, leur collecte se faisait uniquement en déchèterie.

Accessible 24h/24 et 7j/7, ce dispositif complète les déchèteries en offrant une solution pratique pour de petits volumes. Il s'agit d'une action appelée à s'étendre sur 2025 et 2026.

UN ÉCHANGE RENFORCÉ AVEC LES TERRITOIRES

Cette Newsletter a pour objectif de renforcer la communication entre le syndicat et les territoires, en diffusant régulièrement des informations clés sur l'actualité du syndicat, les projets en cours (collecte, prévention, traitement...), les évolutions réglementaires, ainsi que les outils mis à disposition des collectivités.

Il permet également de valoriser les bonnes pratiques, de relayer les résultats des expérimentations et de renforcer la coordination technique et politique autour des enjeux de la gestion des déchets.

Présentation du Syndicat

Historique & compétences

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a été officiellement créé par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2000, par transformation du SIVOM d'Heyrieux – La Verpillière, structure intercommunale fondée en 1949. Il s'agit d'un établissement public local, administré par les élus des collectivités membres, en charge du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Depuis la modification de ses statuts en 2003, le Syndicat exerce exclusivement la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ». Son action s'inscrit à la fois dans le cadre

défini par la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, et dans le respect des obligations réglementaires et environnementales en constante évolution.

L'organisation des activités repose aujourd'hui sur quatre grands pôles :

-  Réduction des déchets à la source,
-  Collecte sélective des recyclables,
-  Gestion des déchèteries,
-  Collecte des ordures ménagères résiduelles.

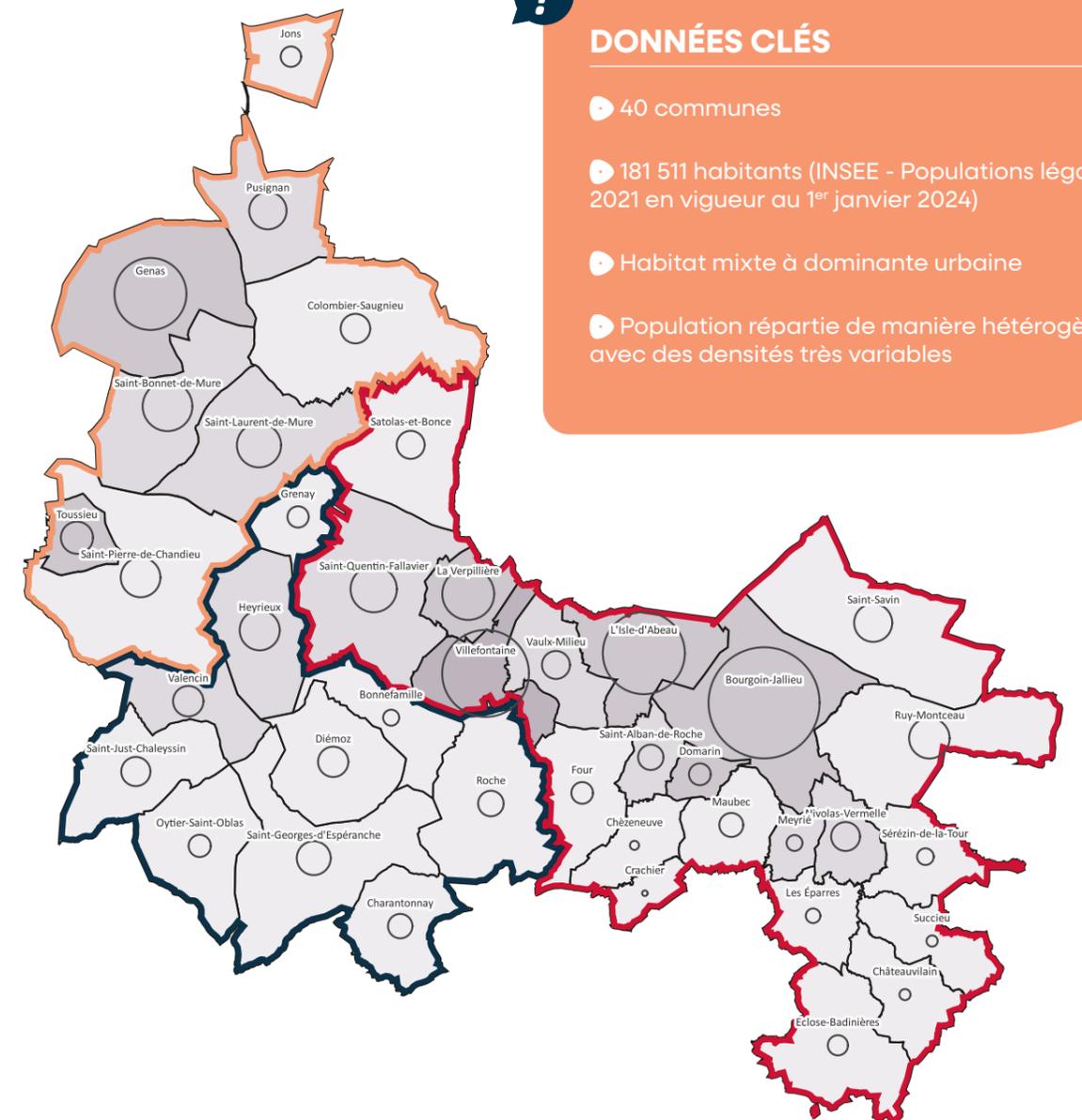
Les modalités d'exploitation du service

DOMAINE	ACTIVITÉS	MODE D'EXPLOITATION
ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE	PORTE À PORTE : RÉGIE DIRECTE POUR 40 COMMUNES
	TRAITEMENT	COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU SITOM
COLLECTES SÉLECTIVES	COLLECTE EMBALLAGES ET PAPIERS-JOURNAUX	PORTE À PORTE : RÉGIE DIRECTE POUR 40 COMMUNES
	TRAITEMENT EMBALLAGES ET PAPIERS-JOURNAUX	MARCHÉ DE SERVICE SOCIÉTÉS SUEZ/ PAPREC
	COLLECTE VERRE	RÉGIE DIRECTE POUR 40 COMMUNES
	TRAITEMENT VERRE	OI MANUFACTURING DÉSIGNÉ PAR CONTRAT ÉCO-EMBALLAGES
	COLLECTE CARTONS	RÉGIE DIRECTE POUR 40 COMMUNES
	TRAITEMENT CARTONS	MARCHÉ DE SERVICE SOCIÉTÉ SUEZ
DÉCHÈTERIES	GESTION, TRANSPORT ET GARDIENNAGE	RÉGIE DIRECTE OU PRESTATIONS SUR DES CAS PARTICULIERS
	TRAITEMENT	CF. TABLEAU PAGE 30

Territoire du Syndicat

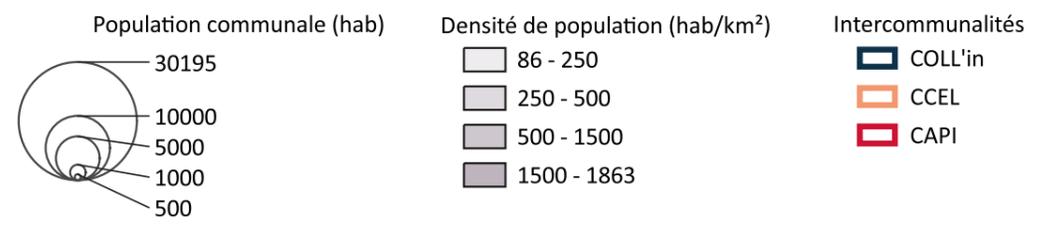
Le territoire d'intervention du SMND couvre en 2024 les Communautés de Communes et d'Agglomération suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS (CCEL)	COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ (COLL'IN)	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE (CAPI)
8 COMMUNES	10 COMMUNES	22 COMMUNES
42 936 HABITANTS	25 670 HABITANTS	112 905 HABITANTS



! DONNÉES CLÉS

-  40 communes
-  181 511 habitants (INSEE - Populations légales 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024)
-  Habitat mixte à dominante urbaine
-  Population répartie de manière hétérogène avec des densités très variables



Gouvernance politique

LE BUREAU

Le Bureau exécutif du Syndicat est composé d'un Président et de 5 Vice-présidents élus par le Comité Syndical en son sein.

Le Bureau est en place depuis septembre 2020. Il règle des affaires courantes sous le contrôle du Comité Syndical.



Michel FAYET
Président du SMND

Pierre MARMONIER
1er Vice-président
Finances et Marchés publics, Moyens généraux, (NTIC, informatique, assurance) et Parc roulant



Patrick ROSET
2ème Vice-président
Ressources Humaines et Prévention des risques professionnels

Céline DEBES
3ème Vice-présidente
Prévention des déchets, Communication, Projets innovants et citoyens



Claude VILLARD
4ème Vice-président
Déchèteries (Nouveaux projets et restructuration de déchèteries, nouvelles filières en déchèteries), Travaux de maintenance générale

Patrick CASTAING
5ème Vice-président
Gestion et évolution des collectes (ordures ménagères, collectes sélectives) et Implantations des points d'apports volontaires



LE COMITÉ

Le Comité Syndical compte 21 délégués titulaires et 21 délégués suppléants. Chacune des trois intercommunalités y est représentée par plusieurs élus. Le Comité Syndical est l'organe délibérant de la collectivité. Il vote le budget, les tarifs et

toutes les délibérations relatives à la gestion de la structure. Il donne les orientations et objectifs pour la mise en œuvre des missions du syndicat. Le Comité élit en son sein les membres du Bureau. Cette assemblée délibérante se réunit à raison de 4 séances obligatoires par an.

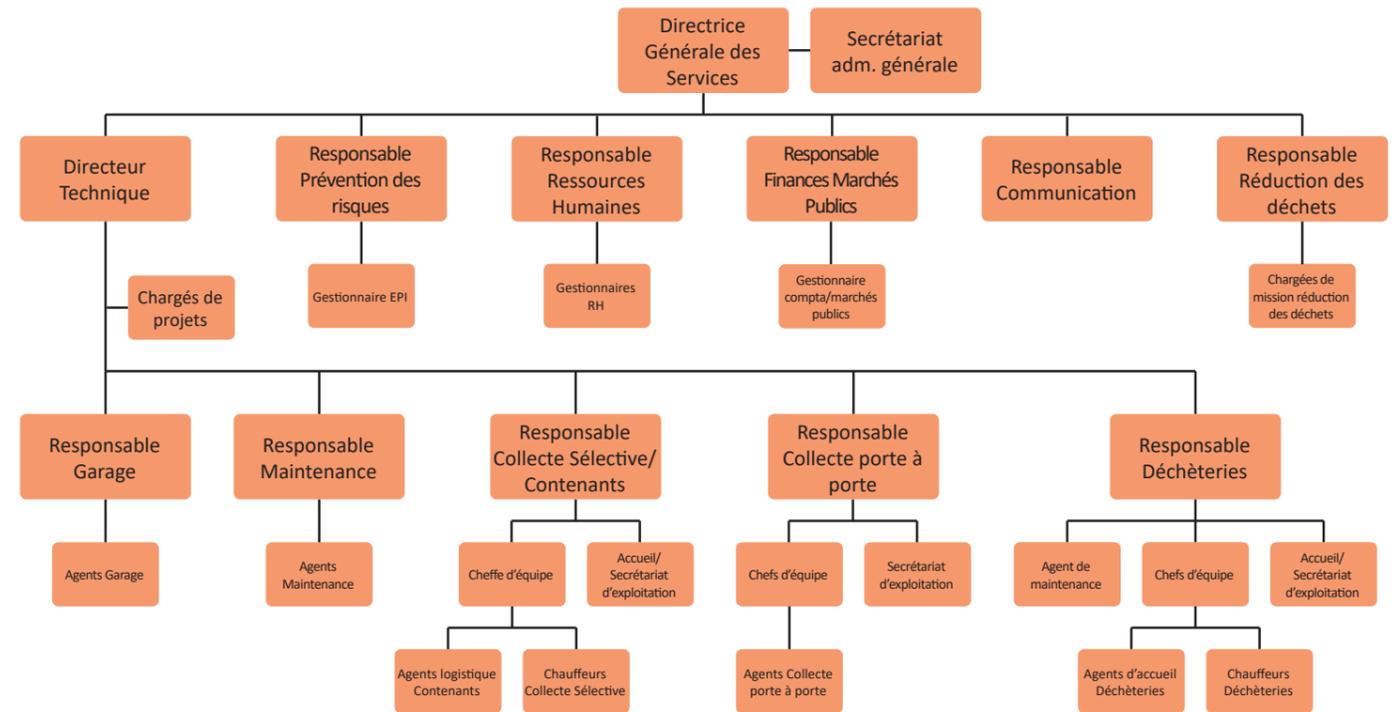
LE DIALOGUE AVEC LES EPCI MEMBRES

Le SMND organise des réunions avec les représentants des EPCI membres afin de favoriser le dialogue et le partage des diagnostics. Ces échanges permettent de coordonner les projets et de construire une politique de gestion des déchets cohérente à l'échelle du territoire.

Un Comité de pilotage stratégique réunit régulièrement les présidents des EPCI et du SMND pour définir les grandes orientations du service public de gestion des déchets.



Organigramme des services



au 31/12/2024

Effectifs et parc roulant

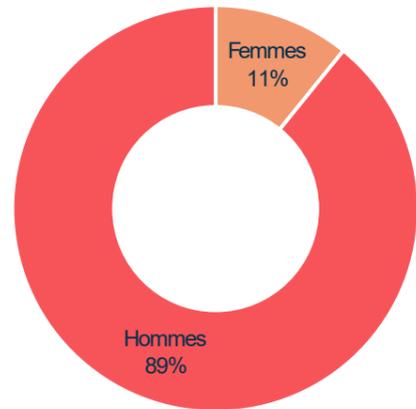


une équipe de remplacement de 20 agents complète les effectifs de collecte et de déchèteries

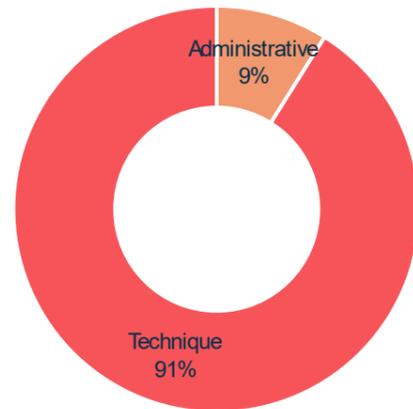


Politique sociale et RH - chiffres clés

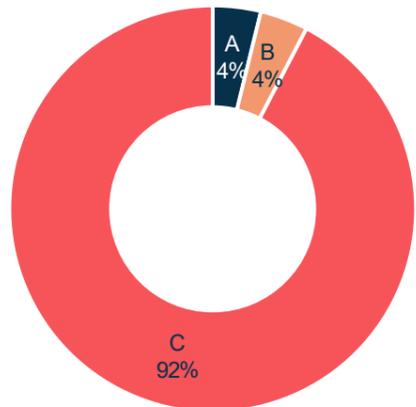
UN PERSONNEL TRÈS MAJORITAIREMENT MASCULIN



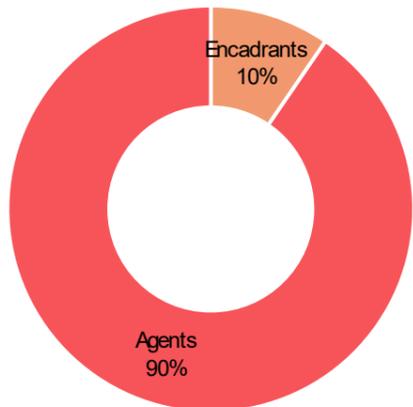
DANS LA FILIÈRE TECHNIQUE



MAJORITAIREMENT DE CATÉGORIE C



TAUX D'ENCADREMENT



UNE POLITIQUE DE FORMATION TRÈS DÉVELOPPÉE

67%

des effectifs, soit 109 agents ont participé aux 508 jours cumulés de formation

UN VIEILLISSEMENT DES EFFECTIFS

48

ans de moyenne d'âge,

Indicateurs techniques

La réduction des déchets à la source



Réduction des déchets à la source

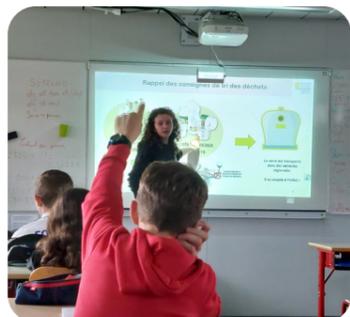
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) constitue la feuille de route pour mener des actions de valorisation et de réduction des déchets sur le territoire du Syndicat Mixte Nord Dauphiné pour la période 2023-2028. Plusieurs axes ont été mis en œuvre du PLPDMA sur cette année 2024.



AXE : SENSIBILISATION DES PUBLICS

Action : sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets

Le SMND intervient avec un prestataire du CE2 au lycée.



Sur cette campagne, 21 des 40 communes du territoire ont accueilli au sein de leurs établissements des interventions scolaires.

Au total, cette année près de **4 000 élèves ont été sensibilisés** sur le territoire pour près de 150 interventions.

Action 3 : Mener une communication de proximité pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la prévention

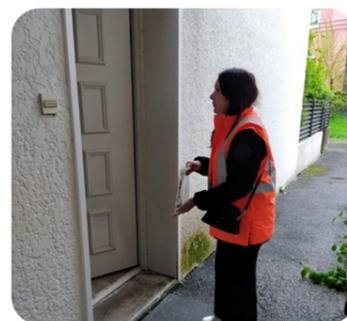
Objectif : 38 % des foyers sensibilisés.

Cette campagne qui s'inscrit sur la durée du PLPDMA a débuté fin d'année 2024 avec 1 400 foyers sensibilisés sur 4 communes du territoire (Colombier-Saugnieu, Saint-Georges d'Espéranche, Toussieu et Vaulx Milieu).

Les éco-animateurs ont pu échanger avec les usagers sur :

- ▶ La prévention et les gestes pour réduire les déchets
- ▶ Leur connaissance des gestes de tri et leurs pratiques quotidiennes.
- ▶ Un rappel des consignes de tri

▶ Une proposition de s'engager sur un geste de tri supplémentaire.



Cette sensibilisation a été accompagnée par la distribution de sacs pour le tri et le rappel des consignes de tri. **90% des sondés ont une bonne connaissance des gestes de tri** selon le questionnaire proposé par nos éco-animateurs.



AXE : CONSOMMATION RESPONSABLE

Action : Distribution du Stop pub



Une nouvelle campagne de distribution des stops pubs a repris en 2024 avec celle du porte à porte, ce qui a permis de distribuer un peu plus de 3100 autocollants.

Le développement du « Stop Pub » permet d'éviter environ **3,6 kg/hab./an** soit pour notre territoire un estimatif de papier non distribué de 648 tonnes.



AXE : CAMPAGNE SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE

En 2024, 3 établissements



scolaires ont bénéficié gratuitement d'un accompagnement par nos services sur la réduction du gaspillage alimentaire. Cet accompagnement s'est fait en plusieurs étapes : analyse et pesée pendant une semaine test, puis restitution et plan d'action à suivre selon un calendrier validé avec les différents acteurs concernés (cantine, mairie, chef d'établissements etc..). Le coût du gaspillage

alimentaire est en moyenne de 25 000 euros par an et par établissement.

Cette année, le SMND a donc :

- ▶ Accompagné 3 établissements
- ▶ Sensibilisé près de **2 212 convives et 23 agents** de cantines et équipes éducatives.



AXE : ÉCO-EXEMPLARITÉ

Action : Développer l'événementiel responsable

Le département de l'Isère met à disposition des associations, collectivités et établissements du territoire des gobelets éco-cup qui sont lavables et réutilisables afin de pouvoir diminuer l'utilisation de verres en plastiques. Le SMND est un point de retrait officiel de ces gobelets et sur 2024 **une douzaine de manifestations ont pu bénéficier de ce dispositif avec le prêt de 5 250 verres.**

À noter également que le service prévention intervient dans de

nombreux événements tels que la Journée des Droits de l'Enfant. Cette manifestation organisée en partenariat avec l'UNICEF et la mairie de Genas a eu lieu le 27 novembre 2024, avec la sensibilisation de 300 personnes sur les thématiques du compostage et du tri.

Pour la 3^{ème} édition du **Troc en fête**, l'évènement s'est déroulé à St Laurent de Mure et organisé conjointement par les communes de St Bonnet, St Laurent de Mure et le SMND. **111 personnes ont participé. 691 objets sont entrés et 562 objets sont sortis.**





AXE : BIODÉCHETS ET DÉCHETS VERTS

Action : Renforcer la distribution de composteurs individuels sur le territoire

Le SMND propose aux habitants ayant un extérieur de bénéficier d'un composteur en bois de 400 litres afin de pouvoir composter chez eux et bénéficier in fine d'un engrais naturel à utiliser directement et réduire efficacement leurs déchets.

La vente de composteurs individuels a doublé entre 2023 et 2024 passant de 742 à 1450 dû à l'évolution réglementaire du tri à la source des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024.

Ainsi depuis le lancement de cette action, les ventes représentent 13 900 composteurs et lombricomposteurs individuels.

Action : Renforcer le déploiement de sites de compostage collectif

En continuité du déploiement des composteurs collectifs sur le territoire, l'année 2024 a été marquée par 15 nouveaux projets installés. Cela représente 54 sites, avec

l'intégration d'un logiciel de suivi performant adapté à notre territoire pour une meilleure gestion annuelle.

La gestion des installations se fait pour 8 d'entre elles directement par les agents du service prévention et les 7 autres par un maître composteur indépendant du territoire. Les sites de compostage collectif peuvent être en pied d'immeuble (14), établissement scolaire (20), entreprise (4) ou de quartiers (16).

20 tonnes de compost ont ainsi été obtenu et redistribué directement sur les sites ou aux participants.



Le développement continue en 2025 pour dépasser les 60 sites sur le territoire.



Action : Former les usagers à la pratique du compostage

Le compostage est un des enjeux majeurs du PLPDMA. L'accompagnement, la formation et les actions de sensibilisations sont les premiers leviers pour diminuer les déchets ménagers de nos habitants.

Cette année, plusieurs actions ont été menées en ce sens permettant :

- Formation de 566 habitants à travers 26 formations compostage
- Formation de 85 élus du territoire sur le lombricompostage et compostage
- Formation d'une vingtaine de salariés des bailleurs sociaux du territoire sur le compostage

C'est donc près de **660 personnes sensibilisées** sur ce thème ce qui participe pleinement aux objectifs de diminution des déchets ménagers et de valorisation en circuit court par le biais

du compostage.

En 2024, un agent du SMND a obtenu le diplôme de « Guide composteur » permettant de renforcer l'équipe du service prévention et de continuer l'accompagnement des collectivités et usagers sur les bons gestes du compostage.

Action : Prêter des broyeurs de déchets verts aux habitants et encourager la gestion de proximité des déchets verts

Le SMND propose aux communes du territoire de financer l'achat d'un broyeur via une subvention dans la limite de 12 500

euros. En contrepartie les communes bénéficiaires s'engagent à mettre gratuitement à disposition de leurs habitants les broyeurs par un convention de prêt.

Les déchets verts ainsi broyés directement sur place par les utilisateurs pourront servir de broyat pour composter ou de paillage pour jardiner, tout en désengorgeant les déchèteries et réduisant les impacts de la pollution.

En 2024, 3 communes se sont équipées de ces broyeurs.



Qui a-t-il dans nos poubelles ?

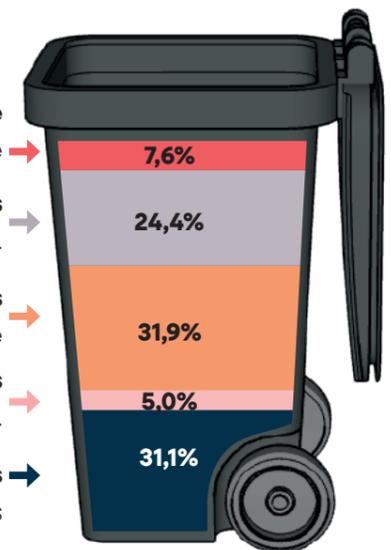
L'analyse des flux de déchets met en évidence une part encore significative de déchets mal orientés. En 2024, les non-conformités représentaient 26,2 % dans les bacs jaunes et 15,6 % dans les conteneurs jaunes, limitant la performance du tri.

Par ailleurs, la caractérisation des ordures ménagères résiduelles révèle que 68,9 % des déchets présents pourraient être orientés vers d'autres filières, en particulier le recyclage ou le compostage. Au global pour ces deux flux, 63,1%

des tonnages collectés font l'objet d'une erreur de destination.

Ces données soulignent la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'accompagnement des usagers.

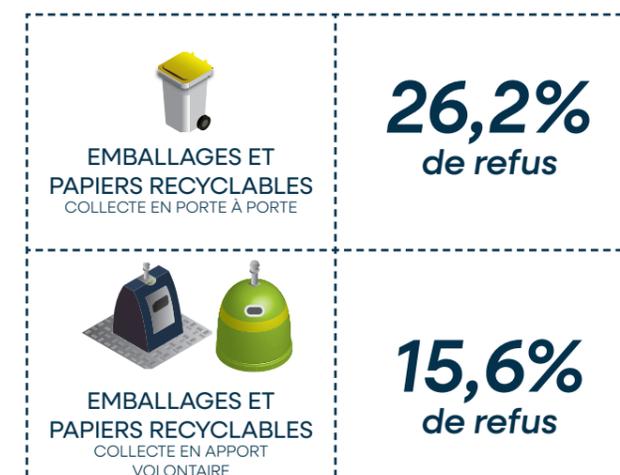
CARACTÉRISATION DES OMR 2025 :



Indicateurs techniques

Les collectes

TAUX DE REFUS DES COLLECTES EMBALLAGES-PAPIERS



Pour les flux OMR et emballages-papiers, près de **2/3 des déchets** sont jetés dans la mauvaise poubelle 

Collecte sélective des recyclables

Notre collectivité s'est engagée depuis 1998 dans la mise en place d'une collecte sélective et a signé un contrat avec l'éco-organisme CITEO.

LES MATÉRIAUX TRIÉS

- Le verre,
- Les emballages et papiers-journaux,
- Les cartons

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un tournant important a été opéré dans la gestion des déchets d'emballages avec la généralisation de l'extension des consignes de tri. Désormais, tous les emballages plastiques - y compris les pots, barquettes et films - peuvent être déposés dans le bac ou le point d'apport dédié aux recyclables. Ce changement vise à simplifier le geste de tri des usagers et à détourner un volume significatif de déchets de la poubelle grise.



LES MODES DE COLLECTE

L'ensemble du territoire est desservi par la collecte sélective suivant les deux modes de fonctionnement :

- Soit en apport volontaire total (22 communes pour 43 107 hab).
- Soit en porte à porte pour les emballages et papiers-journaux avec une collecte en apport volontaire pour le verre et les cartons. Ce mode mixte concerne 18 communes pour 138 404 habitants.

Parallèlement aux extensions de consignes, le schéma de collecte a évolué dans les communes en apport volontaire : les papiers sont désormais collectés avec les emballages dans un même silo. Ce nouveau flux, qui regroupe papiers et emballages légers, est désigné sous le terme de « multimatériaux ».

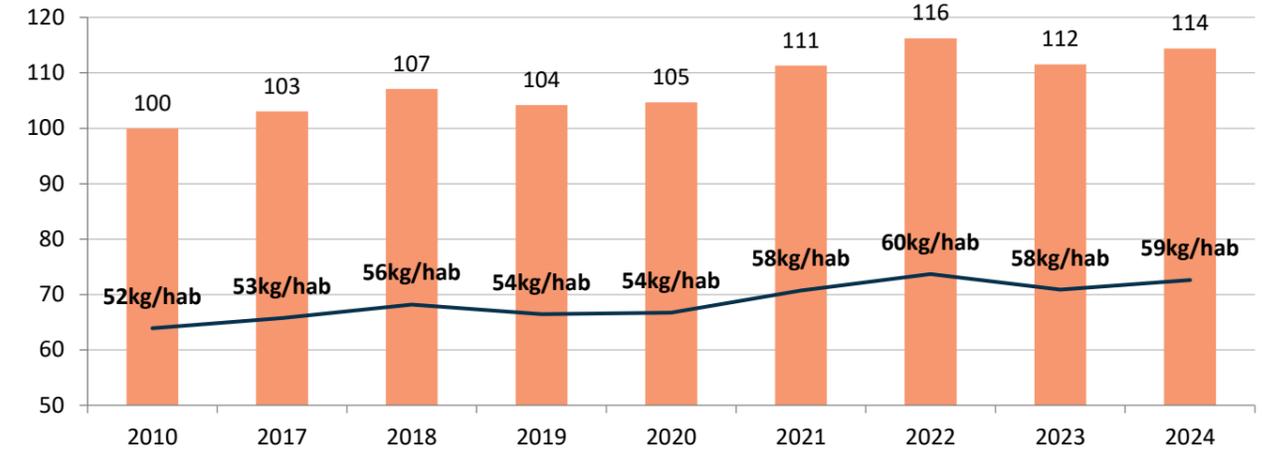
PRÉCONISATION DE CITEO

- 1 PAV pour 250 hab. en zone rurale
- 1 PAV pour 450 hab. en zone urbaine

FRÉQUENCES DE COLLECTES DES COMMUNES EN PORTE À PORTE (2024)

COMMUNE	EPCI	POPULATION	FRÉQUENCE	COMMUNE	EPCI	POPULATION	FRÉQUENCE
BONNEFAMILLE	COLL'IN	1115	C0,5	ST-BONNET-DE-MURE	CCEL	7029	C1
BOURGAIN-JALLIEU	CAPI	30195	C1	ST-GEORGES-D'ESPÉRANCHE	COLL'IN	3553	C0,5
COLOMBIER-SAUGNIEU	CCEL	2800	C0,5	ST-JUST-CHALEYSSIN	COLL'IN	2738	C0,5
GENAS	CCEL	13744	C1	ST-LAURENT-DE-MURE	CCEL	5689	C1
HEYRIEUX	COLL'IN	4771	C0,5	ST-PIERRE-DE-CHANDIEU	CCEL	4683	C0,5
JONS	CCEL	1544	C0,5	ST-QUENTIN-FALLAVIER	CAPI	6175	C1
LA VERPILLIÈRE	CAPI	7593	C1	TOUSSIEU	CCEL	3237	C0,5
L'ISLE-D'ABEAU	CAPI	17441	C1	VAULX-MILIEU	CAPI	2554	C0,5
PUSIGNAN	CCEL	4210	C0,5	PUSIGNAN	CCEL	4210	C0,5

PERFORMANCES DE COLLECTES SÉLECTIVES BASE 100 EN 2010



! Voir les annexes au rapport pour le détail des données par intercommunalité

CARACTÉRISATION 2025 : UN POTENTIEL DE TRI TRÈS IMPORTANT

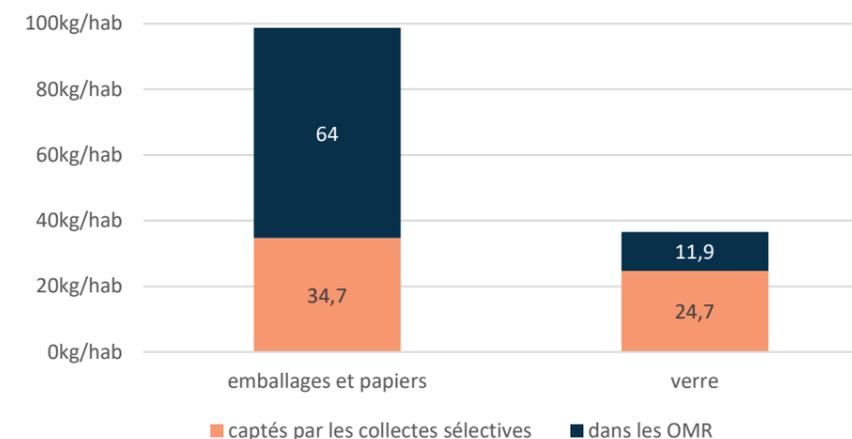
Les résultats issus de la campagne de caractérisation de 2025 indiquent un gisement potentiel de près de 76kg/hab/an de déchets recyclables dans les OMR dans le périmètre actuel des consignes de tri.

Si le geste de tri était mieux appliqué, les performances de collecte pourraient ainsi plus que doubler et dépasser les 135 kg/hab/an.

76 kg

par habitant par an de déchets recyclables à récupérer dans les Ordures Ménagères Résiduelles, contre à peine 60 kg captés aujourd'hui par les collectes sélectives

Gisements captés et potentiels



64 kg/hab/an
d'emballages et de papiers dans les OMR

11,9 kg/hab/an
de bouteilles et pots en verre dans les OMR

59,4 kg/hab/an
d'emballages, papier et verre captés par les collectes sélectives

Collecte en déchèteries

La déchèterie est un service public essentiel qui permet aux habitants de se débarrasser de leurs déchets volumineux, encombrants ou dangereux, non pris en charge par les collectes traditionnelles. Elle offre une solution encadrée et sécurisée pour orienter ces déchets vers les filières de traitement adaptées, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à la propreté du territoire.

LES DÉCHETS TRIÉS

- ▶ Batteries
- ▶ Bois
- ▶ Cartons
- ▶ Déchets Verts
- ▶ Ferraille
- ▶ Gravats
- ▶ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- ▶ Mobilier
- ▶ Huiles moteur
- ▶ Encombrants
- ▶ Déchets ménagers spéciaux (peintures, colles, solvants,...)
- ▶ Papier
- ▶ Plastique
- ▶ Plâtre
- ▶ Piles
- ▶ Pneus
- ▶ Verre

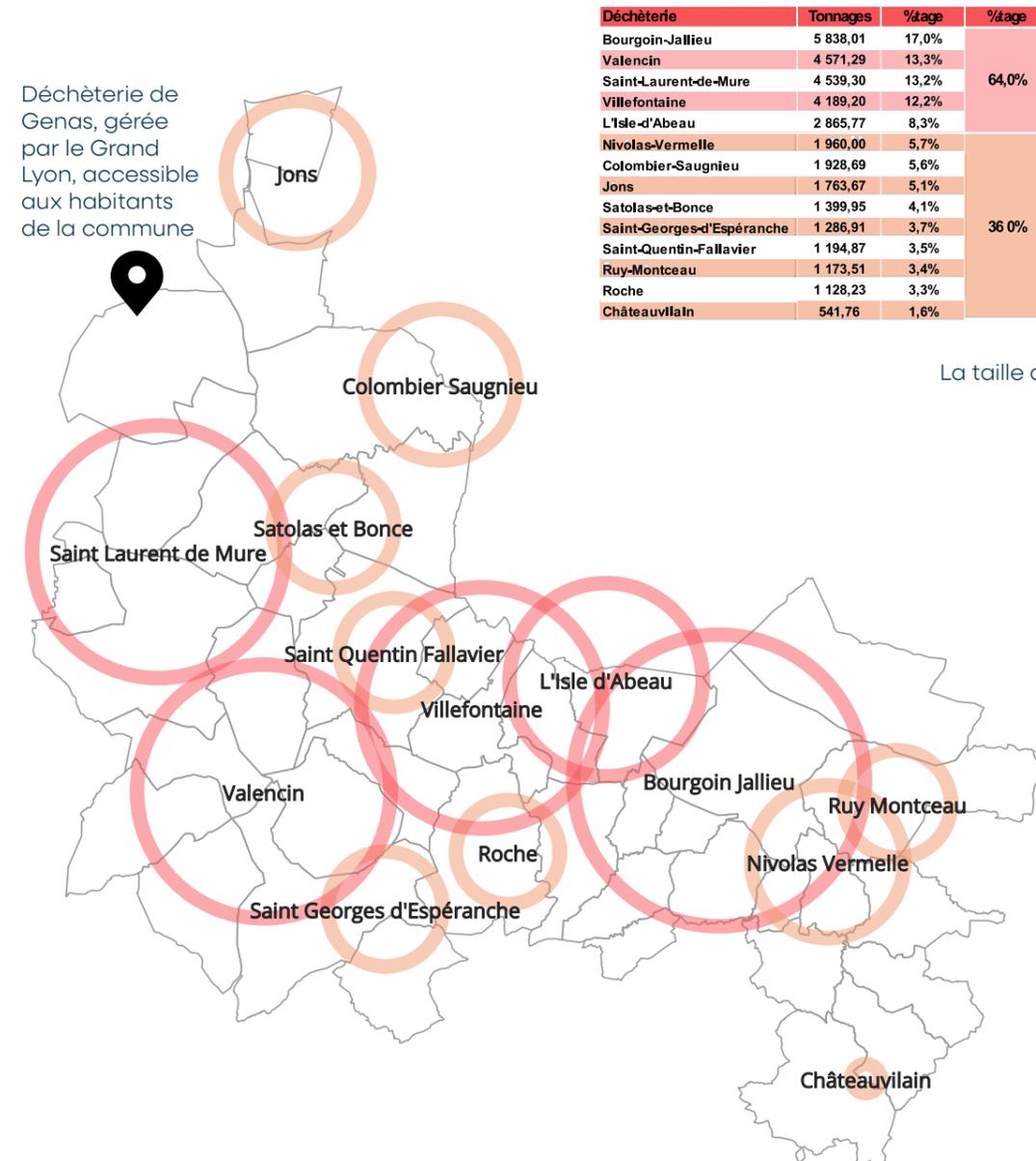
FONCTIONNEMENT

Le SMND met à disposition des habitants un réseau de 14 déchèteries, destiné à accueillir les déchets occasionnels qui, par leur nature, leur volume ou leur dangerosité, ne peuvent pas être collectés via les circuits classiques (bacs de collecte en porte-à-porte ou silos d'apport volontaire).

Les déchèteries publiques ont pour vocation première de répondre aux besoins des ménages habitants sur le territoire. Pour garantir cet usage prioritaire, chaque site est équipé d'un système d'identification des usagers, permettant de contrôler les accès. Ce dispositif vise notamment à limiter les dépôts provenant des professionnels, qui sont invités à se tourner vers des structures spécialisées, plus adaptées à leurs besoins (déchèteries professionnelles).

Après inscription, chaque foyer bénéficie de 36 droits d'accès gratuits par an, valables du 1^{er} janvier au 31 décembre. À chaque passage, un nombre de crédits est automatiquement décompté selon le type de véhicule utilisé. En cas de dépassement du quota annuel, une facturation est appliquée en fonction du gabarit du véhicule.

EMPLACEMENTS DES SITES ET TONNAGES COLLECTÉS



La taille des cercles est proportionnelle aux tonnages collectés.

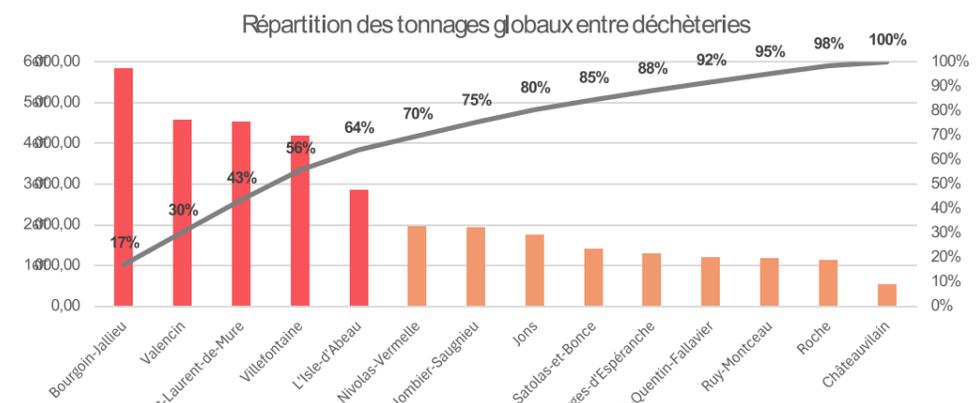
- Les 5 déchèteries ouvertes du lundi au samedi cumulent 64% des tonnages
- Les 9 autres déchèteries se partagent 36% des tonnages



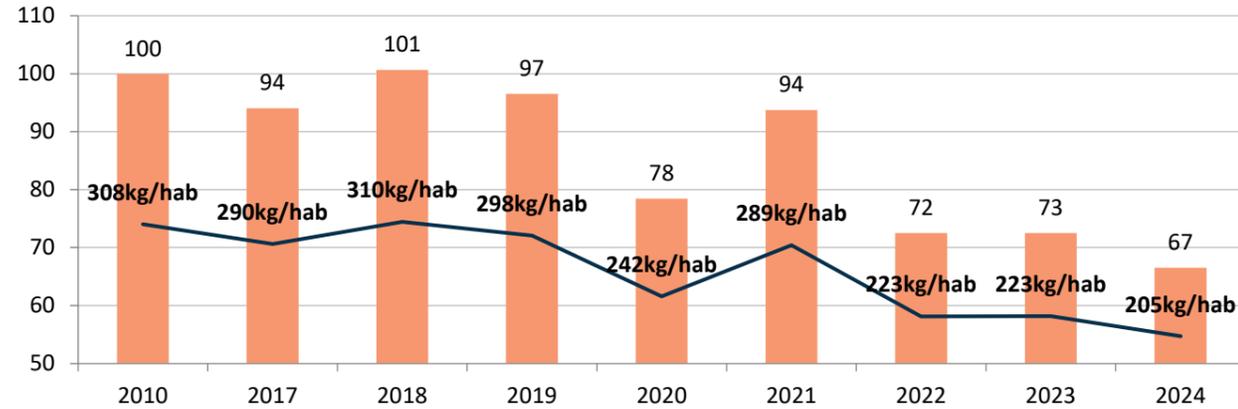
BON À SAVOIR

Les distributeurs de certains produits soumis à responsabilité élargie du producteur (D3E, piles et accumulateurs, DMS, mobilier...) doivent reprendre sans frais les produits usagés dont les consommateurs se défont. Il existe 2 types de reprises : la reprise « 1 pour 1 », concernant l'achat d'un produit équivalent par le consommateur, et la reprise sans obligation d'achat.

Cette collecte en point de vente constitue une alternative aux passages en déchèteries.



PRODUCTION DE DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES BASE 100 EN 2010

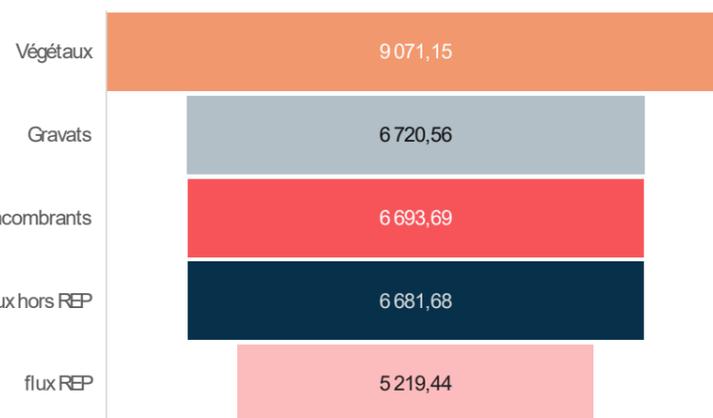


Par nature, le flux des déchèteries est celui qui présente le plus de variations d'une année sur l'autre. Ces fluctuations s'expliquent notamment par le contexte économique, influençant les apports des professionnels, et par le contexte climatique, qui impacte fortement les volumes de déchets verts.

- En 2020, en lien avec la crise sanitaire du COVID-19, qui a entraîné des fermetures temporaires d'équipements,
- Depuis 2022, avec la mise en place de la facturation des apports professionnels, qui a contribué à une diminution significative des volumes déposés par ce public.

Deux périodes de baisse marquante ont été observées ces dernières années :

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX FLUX EN DÉCHÈTERIES



! Voir les annexes au rapport pour le détail des données

Les déchets verts constituent le premier flux collecté en déchèterie, suivis par les gravats et les encombrants. À eux trois, ces flux représentent environ les deux tiers des apports.

Les autres flux sont plus diversifiés et peuvent être distingués selon qu'ils sont ou non soumis à la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Pour les flux soumis à REP (équipements électriques, meubles, déchets chimiques, etc.), la collecte en déchèterie bénéficie d'aides financières et logistiques apportées par les éco-organismes agréés, en contrepartie d'objectifs de reprise et de valorisation.

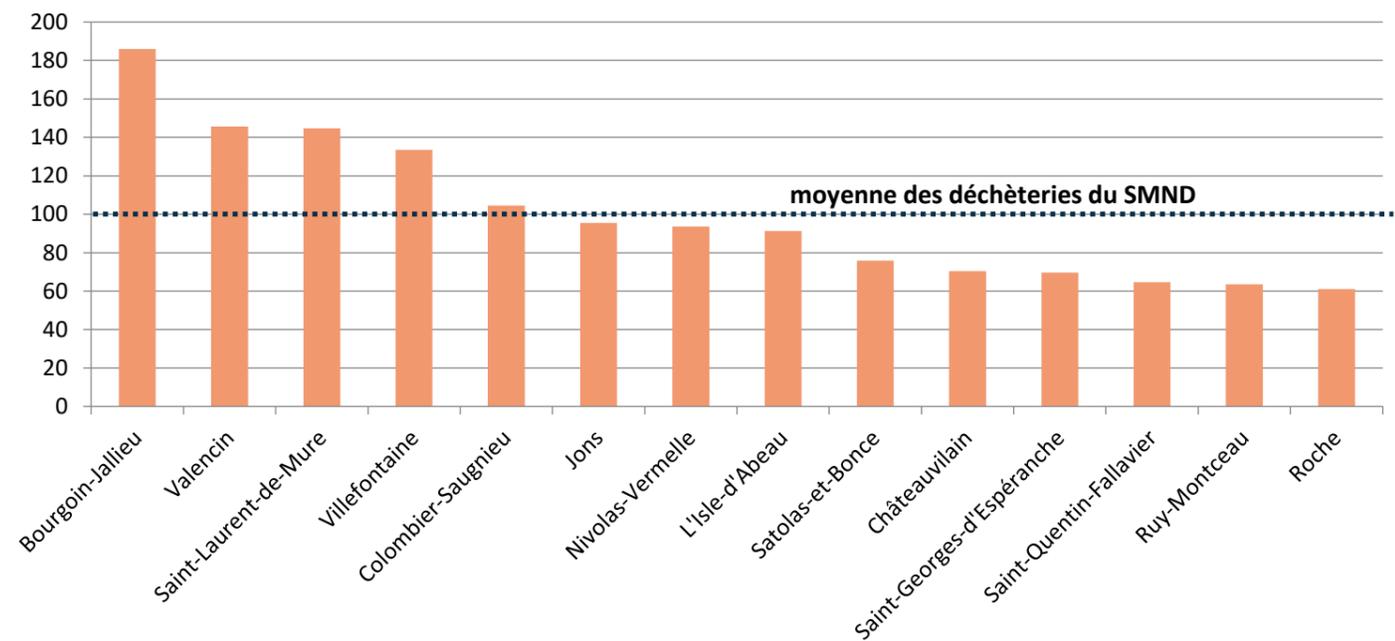
Les flux hors REP restent intégralement à la charge de la collectivité, ce qui implique un suivi particulier en termes de coût/prix de rachat et de performance.

FRÉQUENTATION

Chaque déchèterie dispose cependant de ses propres horaires dont l'amplitude d'ouverture varie très fortement selon les sites : les cinq principales déchèteries ouvrent plus de 45h hebdomadaires en moyenne contre environ 11h pour celle de Châteauvilain par exemple. En associant

ce paramètre avec les tonnages collectés, il est possible d'établir un indice traduisant l'intensité de l'utilisation des équipements.

Cet indice de base 100 pour la moyenne des déchèteries est obtenu en divisant les tonnages collectés par le temps d'ouverture.



Ordures Ménagères Résiduelles

LES DÉCHETS CONCERNÉS

Les ordures ménagères résiduelles regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages qui ne peuvent pas être orientés vers les filières de tri existantes. Réduire les OMR constitue un enjeu environnemental et économique majeur : cela permet de limiter les volumes incinérés et de maîtriser les coûts de traitement. L'amélioration des collectes sélectives et le développement de pratiques de prévention sont essentiels.

LES MODES DE COLLECTE

La collecte des OMR s'adapte aux caractéristiques du territoire : principalement en porte-à-porte, mais aussi en points de regroupement dans certains

secteurs (lotissements, hameaux, zones isolées). Le SMND développe également, avec les communes et les bailleurs, des points de collecte en apport volontaire via des conteneurs enterrés, qui représentent près de 9 % des tonnages collectés.

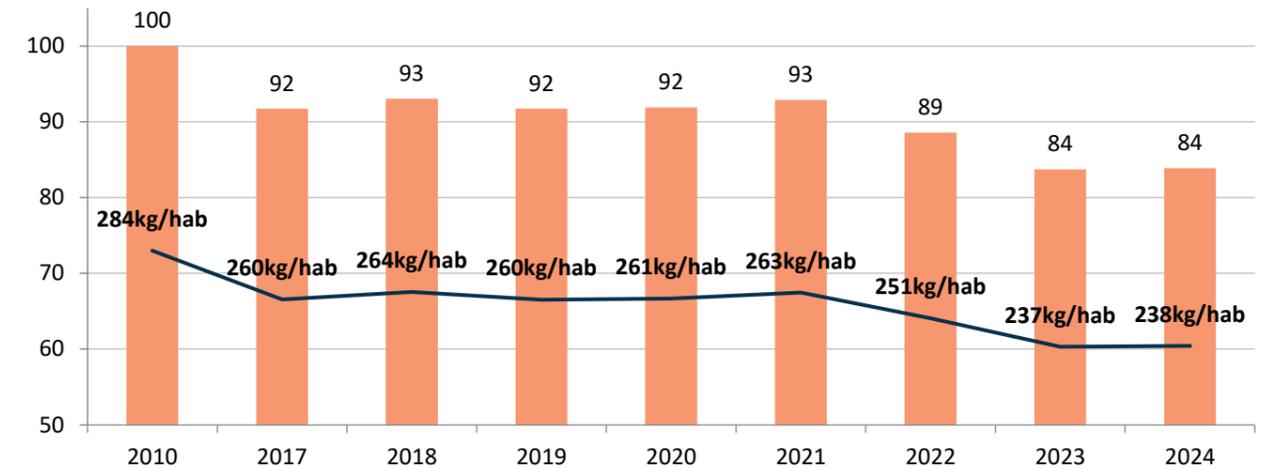
OPTIMISATION ET PERSPECTIVES

Les dispositifs collectifs (apport volontaire, regroupements) sont des leviers de rationalisation. Une réflexion est engagée sur l'adaptation des fréquences de collecte, notamment là où les OMR sont encore collectées plus souvent que les recyclables. Un rééquilibrage permettrait de renforcer la valorisation des déchets et de réduire les volumes résiduels.

FRÉQUENCES DE COLLECTES DES COMMUNES (2024)

COMMUNE	EPCI	POPULATION	FRÉQUENCE	COMMUNE	EPCI	POPULATION	FRÉQUENCE
BONNEFAMILLE	COLL'IN	1115	C1	NIVOLAS-VERMELLE	CAPI	2702	C2
BOURGOIN-JALLIEU	CAPI	30195	C2/C3	OYTIER-SAINT-OBLAS	COLL'IN	1753	C1
CHARANTONNAY	COLL'IN	2040	C1	PUSIGNAN	CCEL	4210	C2
CHÂTEAUVILAIN	CAPI	765	C1	ROCHE	COLL'IN	2194	C1
CHÈZENEUVE	CAPI	673	C1	RUY-MONTCEAU	CAPI	4864	C1
COLOMBIER-SAUGNIEU	CCEL	2800	C2	ST-ALBAN-DE-ROCHE	CAPI	2173	C2
CRACHIER	CAPI	598	C1	ST-BONNET-DE-MURE	CCEL	7029	C2
DIÉMOZ	COLL'IN	2920	C1	ST-GEORGES-D'ESPÉRANCHE	COLL'IN	3553	C1/C2
DOMARIN	CAPI	1706	C1	ST-JUST-CHALEYSSIN	COLL'IN	2738	C1
ECLOSE-BADINIÈRES	CAPI	1519	C1	ST-LAURENT-DE-MURE	CCEL	5689	C2
FOUR	CAPI	1691	C1	ST-PIERRE-DE-CHANDIEU	CCEL	4683	C1
GENAS	CCEL	13744	C2	ST-QUENTIN-FALLAVIER	CAPI	6175	C2
GRENAY	COLL'IN	1644	C1	ST-SAVIN	CAPI	4359	C1
HEYRIEUX	COLL'IN	4771	C2	SATOLAS-ET-BONCE	CAPI	2553	C1
JONS	CCEL	1544	C2	SÉRÉZIN-DE-LA-TOUR	CAPI	1167	C1
LA VERPILLIÈRE	CAPI	7593	C1	SUCCIEU	CAPI	773	C1
LES ÉPARRES	CAPI	995	C1	TOUSSIEU	CCEL	3237	C1
L'ISLE-D'ABEAU	CAPI	17441	C2	VALENCIN	COLL'IN	2942	C1
MAUBEC	CAPI	1978	C1	VAULX-MILIEU	CAPI	2554	C1/C2
MEYRIÉ	CAPI	1098	C1	VILLEFONTAINE	CAPI	19333	C2

PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES BASE 100 EN 2010



 Voir les annexes au rapport pour le détail des données par intercommunalité



CARACTÉRISATION 2025 :

Les résultats issus de la campagne de caractérisation 2025 montrent que sur les 238 kg d'ordures ménagères résiduelles produits en moyenne par habitant et par an sur le territoire du SMND, **seul un petit tiers relève réellement de ce flux**. Le reste pourrait être orienté vers des filières de valorisation matière ou organique : emballages, papiers, verre, biodéchets... Autrement dit, **la majorité de ces déchets n'a pas sa place dans la poubelle grise**.

 **69%** des déchets présents dans les ordures ménagères résiduelles ne devraient pas s'y trouver. Ils relèvent de filières de tri existantes ou de gestes de prévention et pourraient être mieux valorisés.

Indicateurs techniques

Les modes de traitements

La hiérarchie des modes de traitement

La gestion durable des déchets s'appuie sur une hiérarchie claire qui classe les modes de traitement selon leur impact environnemental et leur efficacité dans l'économie circulaire. Cette approche vise à minimiser la production de déchets, à optimiser leur valorisation et à réduire l'élimination finale, souvent la plus polluante.

PRÉVENTION, RÉDUCTION À LA SOURCE ET PRÉPARATION EN VUE DE LA RÉUTILISATION

La première étape, et la plus importante, consiste à limiter la production de déchets dès leur origine. Cela passe par des stratégies de prévention telles que la conception de produits plus durables, réparables ou réutilisables, et par une consommation plus responsable. La préparation en vue de la réutilisation complète cette démarche en prolongeant la durée de vie des produits par la réparation, le reconditionnement ou le réemploi. Cette phase évite que les objets ne deviennent des déchets,

réduisant ainsi le volume à traiter et l'impact sur les ressources naturelles.

VALORISATION MATIÈRE

Lorsque la réutilisation n'est pas possible, le recyclage permet de transformer les déchets en matières premières secondaires réintégrables dans le cycle de production. Ce procédé diminue la demande en ressources vierges, réduit la consommation d'énergie et limite les émissions liées à l'extraction et au traitement des matériaux. Le recyclage concerne de nombreux matériaux, comme le papier, le carton, le verre, les métaux, les plastiques ou les déchets organiques via le compostage.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Si le recyclage est techniquement ou économiquement impossible, certains déchets peuvent être valorisés énergétiquement. Par exemple, l'incinération avec récupération de chaleur permet de produire de l'électricité ou du chauffage. Cette solution

offre une alternative à l'enfouissement, mais reste moins favorable que le recyclage car elle génère des émissions atmosphériques et consomme des ressources énergétiques.

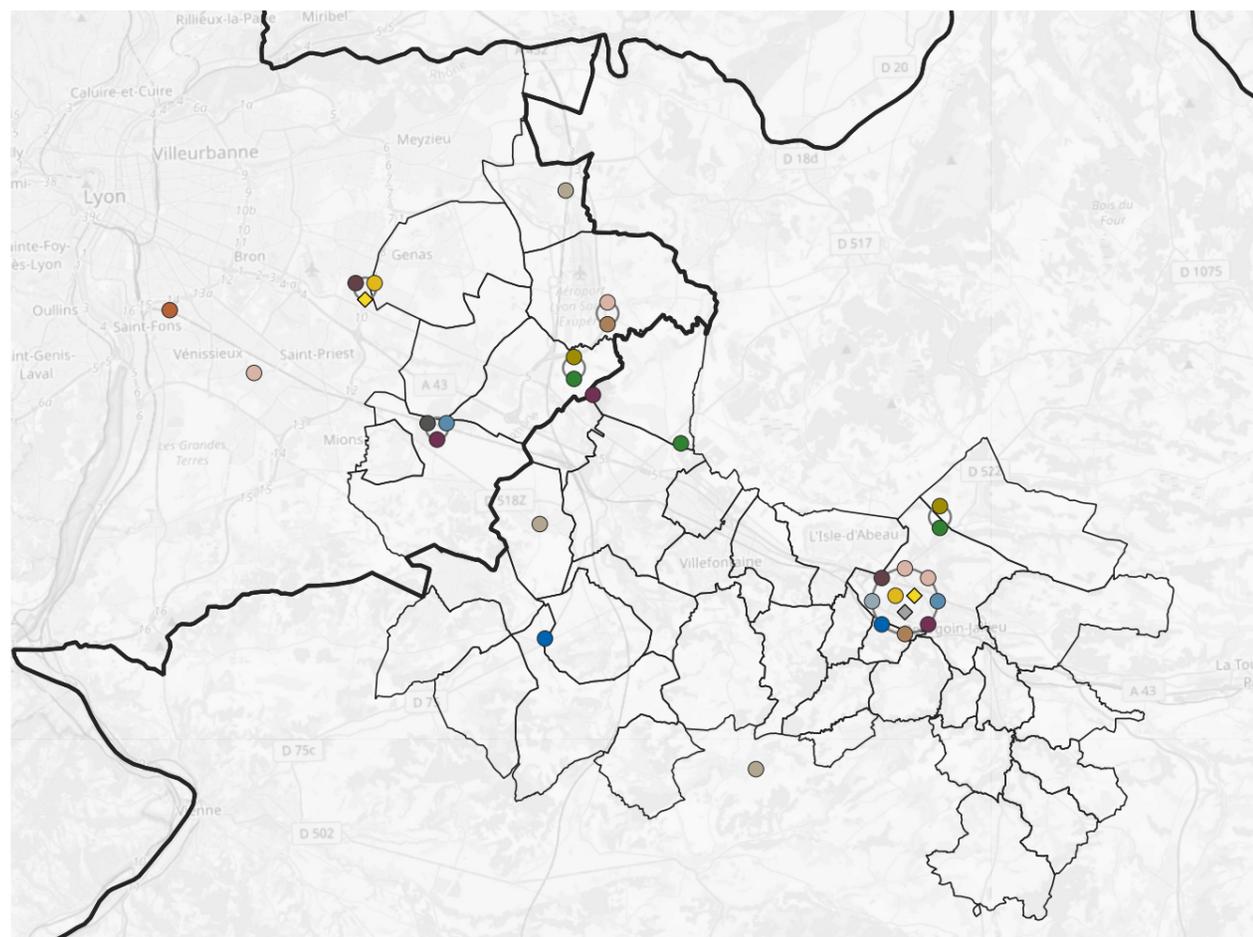
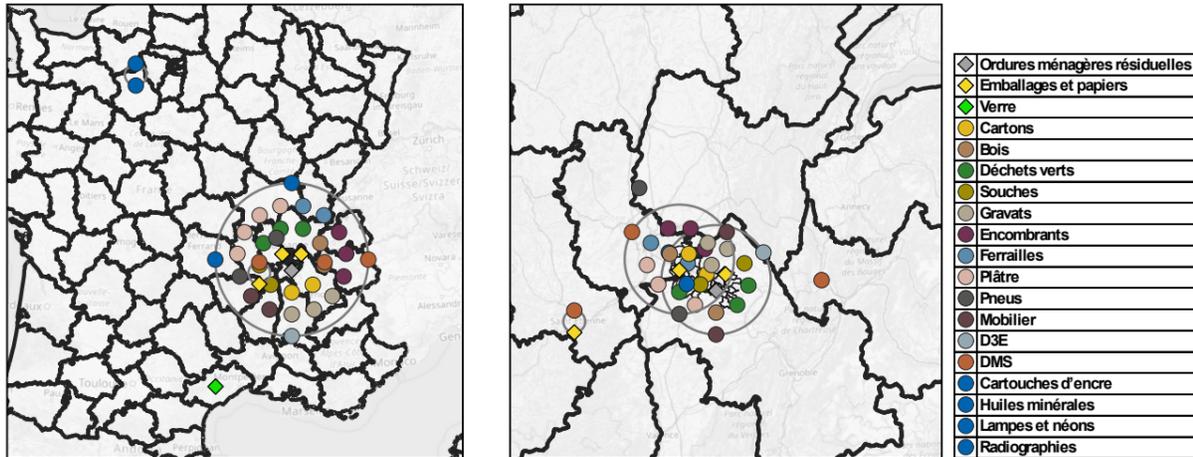
ÉLIMINATION

L'élimination, par enfouissement ou incinération sans récupération d'énergie, constitue la dernière option. Elle doit être limitée autant que possible car elle représente une perte définitive de matériaux et peut provoquer des impacts environnementaux importants, comme la pollution des sols et des eaux ou la production de gaz à effet de serre.

En suivant cette hiérarchie, les politiques publiques et les acteurs de la gestion des déchets cherchent à adopter des pratiques plus durables, à favoriser l'économie circulaire et à réduire l'empreinte écologique liée à la gestion des déchets.

Les modes et localisations des unités de traitement

CARTOGRAPHIE DES UNITÉS



La plupart des unités de traitement se trouvent sur le territoire même du SMND (25) ou dans les départements proches (10).

Seules 3 unités dépassent les frontières de la région Rhône-Alpes, **mais toujours en France métropolitaine.**

MODES DE TRAITEMENT

Plus de la moitié des tonnages sont valorisés énergétiquement via les UVE, principalement les OMR et encombrants de déchèteries.

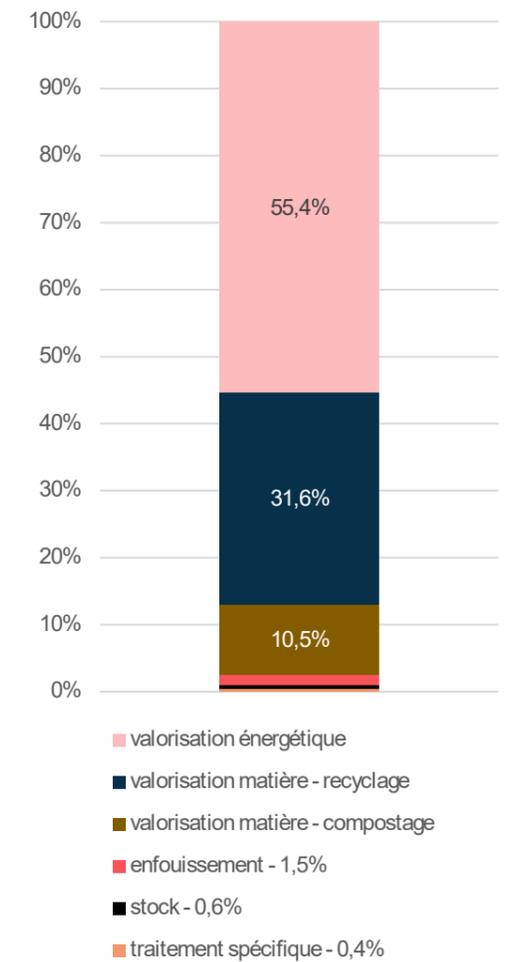
Le recyclage concerne surtout les déchets issus des collectes sélectives ainsi que de nombreux flux de déchèteries (métaux, cartons, mobilier...).

Les déchets verts, souches et troncs sont envoyés sur des plateformes de compostage.

L'enfouissement correspond à une partie des refus issus des centres de tri ainsi que des REFIOM (résidus des fumées d'incinération).

Les DMS sont soumis à des traitements spécifiques selon leur nature pour en neutraliser la dangerosité.

Les stocks correspondent aux déchets collectés en 2024 mais traités en 2025.



97,5%
des déchets collectés ont fait l'objet d'une valorisation



SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION

La valorisation énergétique en UVE génère des sous-produits qu'il est nécessaire de prendre en charge. La répartition de ces flux est la suivante :

8,1% correspondent au recyclage de

métaux,
14,9 % sont constitués de Résidus d'Épuration des Fumées (REFIOM), qui sont dirigés vers des ISDD,
76,9 % sont des mâchefers valorisés dans les techniques routières.

MATÉRIAUX	LOCALISATION UNITÉ DE TRAITEMENT	MODE DE TRAITEMENT
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	USINE D'INCINÉRATION DU SITOM NORD ISÈRE À BOURGOIN-JALLIEU	INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
EMBALLAGES ET PAPIERS EN PORTE À PORTE	CENTRE DE TRI SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION À FIRMINY	TRI ET RECYCLAGE VERS LES REPRENEURS DÉSIGNÉS PAR LA GARANTIE DE REPRISE ÉCO-EMBALLAGES
EMBALLAGES ET PAPIERS EN PORTE À PORTE	CENTRE DE TRI RECYCLAGE ET VALORISATION PAPREC À CHASSIEU	TRI ET RECYCLAGE VERS LES REPRENEURS DÉSIGNÉS PAR LA GARANTIE DE REPRISE ÉCO-EMBALLAGES
EMBALLAGES ET PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE	CENTRE DE TRANSFERT DE VAL'AURA SUEZ À BOURGOIN-JALLIEU	TRI ET RECYCLAGE
VERRE	OI – MANUFACTURING	RECYCLAGE
CARTONS	PAPREC À ST PRIEST	RECYCLAGE
CARTONS	VAL'AURA SUEZ À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
BOIS	DBS À COLOMBIER	RECYCLAGE
BOIS	ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
DÉCHETS VERTS	PEPINIERES DE ST EX À ST LAURENT DE MURE	VALORISATION ORGANIQUE
DÉCHETS VERTS	SEMIDAO	VALORISATION ORGANIQUE
DÉCHETS VERTS	CBE À ST SAVIN	VALORISATION ORGANIQUE
SOUCHES	CBE À ST SAVIN	VALORISATION ORGANIQUE
SOUCHES	PEPINIERES DE ST EX À ST LAURENT DE MURE	VALORISATION ORGANIQUE
GRAVATS	CARRIERE ET VOIRIE (ENTREPRISE GACHET S.A.) À ARTAS	REMBLAIS
GRAVATS	ENTREPRISE VERNAY À HEYRIEUX	REMBLAIS
GRAVATS	VERDOLINI CARRIERES À PUSIGNAN	REMBLAIS
ENCOMBRANTS	ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU	TRI, BROYAGE POUR INCINÉRATION, VALORISATION ET ENFOUISSEMENT RÉSIDUEL
ENCOMBRANTS	DELAUZUN À ST PIERRE DE CHANDIEU	TRI, BROYAGE POUR INCINÉRATION, VALORISATION ET ENFOUISSEMENT RÉSIDUEL
ENCOMBRANTS	SITA MOS À SATOLAS	TRI, BROYAGE POUR INCINÉRATION, VALORISATION ET ENFOUISSEMENT RÉSIDUEL
FERRAILLES	ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE OU TRAITEMENT
FERRAILLES	DERICHEBOURG À SAINT PIERRE DE CHANDIEU	RECYCLAGE OU TRAITEMENT
PLÂTRE	MBTP À BOURGOIN-JALLIEU POUR NANTET-SERFIM RECYCLAGE	RECYCLAGE
PLÂTRE	SERDEX À ST PRIEST	RECYCLAGE
PLÂTRE	DBS À COLOMBIER SAUGNIEU	RECYCLAGE
PLÂTRE	ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
PNEUS	EUREC À SAINT PIERRE DE CHANDIEU	VALORISATION
PNEUS	TFM À FAREINS (01)	VALORISATION
DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT	CONTRAT AVEC ÉCO-MOBILIER : ARC EN CIEL À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT	PAPREC À SAINT PRIEST	RECYCLAGE
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE	ENVIE À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	SERFIM	RECYCLAGE
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	TRIALP CHAMBÉRY	VALORISATION OU TRAITEMENT SUIVANT PRODUIT
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX HORS FILIÈRE	SARPI À LA TALAUDIÈRE	VALORISATION OU TRAITEMENT SUIVANT PRODUIT
CARTOUCHES D'ENCRE	CONTRAT AVEC PRINTERRE À CHERISY (28)	RECYCLAGE
HUILES MINÉRALES	ECO-HUILE À AIGUEBELLE	TRAITEMENT
LAMPES ET NÉONS	ENVIE À BOURGOIN-JALLIEU	RECYCLAGE
RADIOGRAPHIES	RHONE ALPES ARGENT À SAINT GEORGES D'ESPÉRANCHE	RECYCLAGE

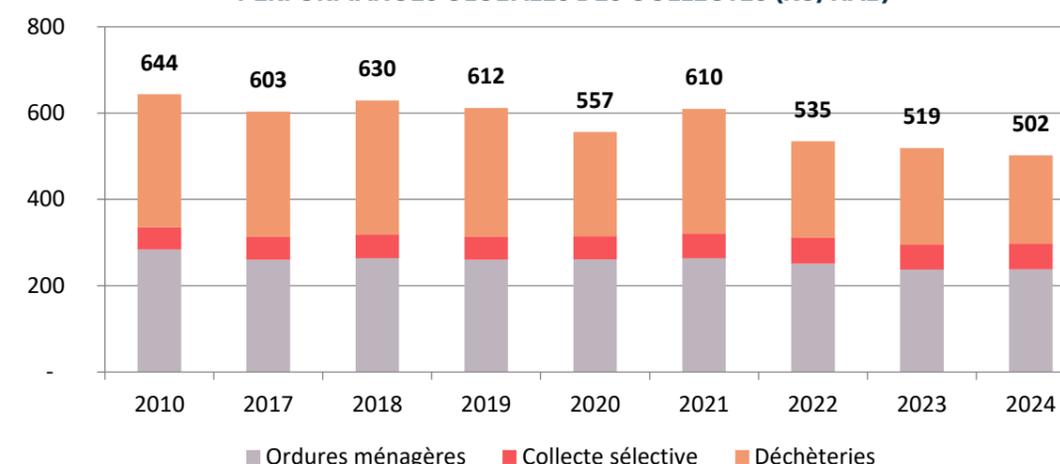
Récapitulatif général des tonnages

Si l'on regroupe les moyennes par habitant de l'ensemble des déchets produits et collectés par les différents modes existants,

on en déduit une production globale moyenne de déchets à traiter par habitant sur le territoire comme suit :

FLUX/HAB.	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères	284	260	264	260	261	263	251	237	238
Collecte sélective	52	53	56	54	54	58	60	58	59
Déchèteries	308	290	310	298	242	289	223	223	205
Total	644	603	630	612	557	610	535	519	502

PERFORMANCES GLOBALES DES COLLECTES (KG/HAB)



La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) vise concrètement à réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et

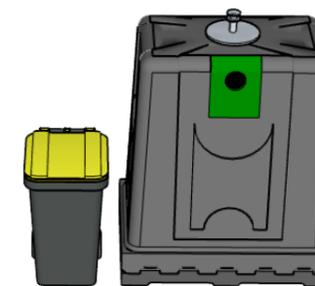
2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), qui le fixe à 15 % à horizon 2030 soit 547 kg/hab/an.

RAPPEL CARACTÉRISATION 2025 - GISEMENTS POTENTIELS

Ordures Ménagères Résiduelles :

baisse potentielle de 238 à 76 kg/hab/an

-68%
de baisse potentielle



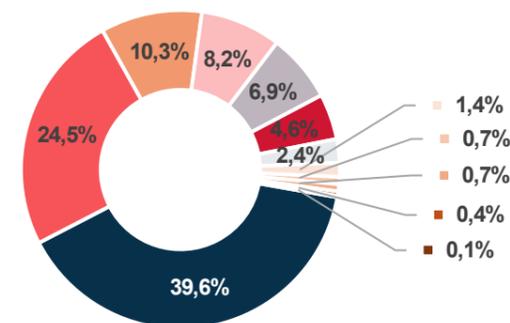
Emballages-papiers & verre :

hausse potentielle de 59 à 135 kg/hab/an

+289%
de hausse potentielle

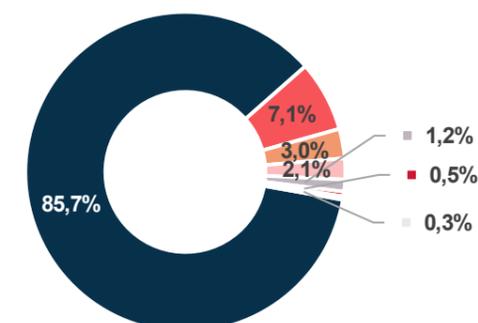
Le bilan financier

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2024)



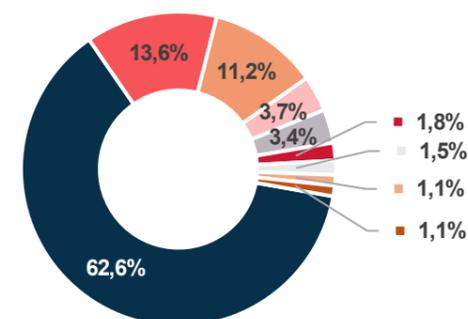
- Charges de personnel
- Exutoires déchèteries
- Administration générale
- Prévention déchets
- SITOMNI
- Collecte sélective
- Autres dépenses "métier"
- Frais financiers
- Atelier et garage
- Amortissements
- Contenants
- Communication

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2024)



- Participation Intercommunalités
- Reprise de matériaux
- Facturation déchèterie
- Vente contenants
- Soutiens éco-organismes
- Autres produits
- Redevances spéciales

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (2024)



- Matériel roulant
- Remboursement emprunts
- Maintenance
- Logiciels
- Étude déchèterie St Pierre de Chandieu
- installation de PAV
- Travaux en déchèteries
- Matériel informatique & mobilier
- Bennes

La part consacrée à l'achat de camions est particulièrement élevée cette année, en raison d'un effet de rattrapage : plusieurs livraisons, prévues sur les exercices précédents, ont été reportées suite à des retards du prestataire. Elles ont donc été comptabilisées sur l'année en cours.



Indicateurs financiers

Évolution et comparaison des coûts

COÛTS AIDÉS/HABITANT HT PAR FLUX - SMND :

FLUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OMR	PAP	57,69 €	61,01 €	61,18 €	65,82 €	73,39 €	74,47 €
	PAV	18,77 €	24,10 €	32,86 €	24,93 €	22,39 €	23,83 €
	Globalisé	54,53 €	57,88 €	58,80 €	61,20 €	65,69 €	64,43 €
Verre	0,83 €	0,61 €	0,47 €	0,64 €	0,89 €	0,73 €	0,94 €
Emballages et journaux magazines en apport volontaire	5,47 €	2,13 €	2,18 €	6,74 €	7,08 €	0,02 €	4,41 €
Emballages et journaux magazines en porte à porte	3,39 €	5,66 €	5,65 €	7,23 €	8,26 €	10,66 €	15,78 €
Cartons en apport volontaire	-	-	-	-	-	-	1,06 €
Déchèteries	31,74 €	34,84 €	34,43 €	36,44 €	36,34 €	40,70 €	34,66 €
COÛT GLOBAL	90,54 €	96,19 €	96,27 €	103,14 €	108,17 €	111,27 €	110,23 €

DONNÉES RÉGIONALES POUR 2021 :

OMR	VERRE	EMBALLAGES ET JOURNAUX MAGAZINES	DÉCHÈTERIES	COÛT TOTAL
55,00 €	1,90 €	11,00 €	25,60 €	98,80 €

source : Référentiel coûts Auvergne-Rhône-Alpes 2021 - SINDRA

COMPARAISON DES COÛTS À LA TONNE :

COÛT AIDÉ €/HT/TONNE	OMR	EMBALLAGES ET JOURNAUX MAGAZINES	VERRE	DÉCHÈTERIES (HORS GRAVATS)
SMND (2024)	274,21 €	320,95 €	38,06 €	210,19 €
Région AURA (2021)	250 €	236 €	57 €	142 €
Référentiel national (ADEME 2020)	249 €	233 €	36 €	134 €

La comparaison des coûts avec des données régionales ou nationales s'effectuant avec plusieurs années de décalage, il est essentiel de replacer les chiffres dans leur contexte, comme l'augmentation récente des prix de l'énergie, ou le passage aux extensions de consignes de tri obligatoire en 2023.

Les coûts à la tonnes du flux «déchèteries» sont significativement plus élevés au SMND. Ce différentiel peut en partie s'expliquer par le choix de conserver un maillage dense d'équipements de proximité en complément des déchèteries de plus grosses capacités (voir ci-contre).



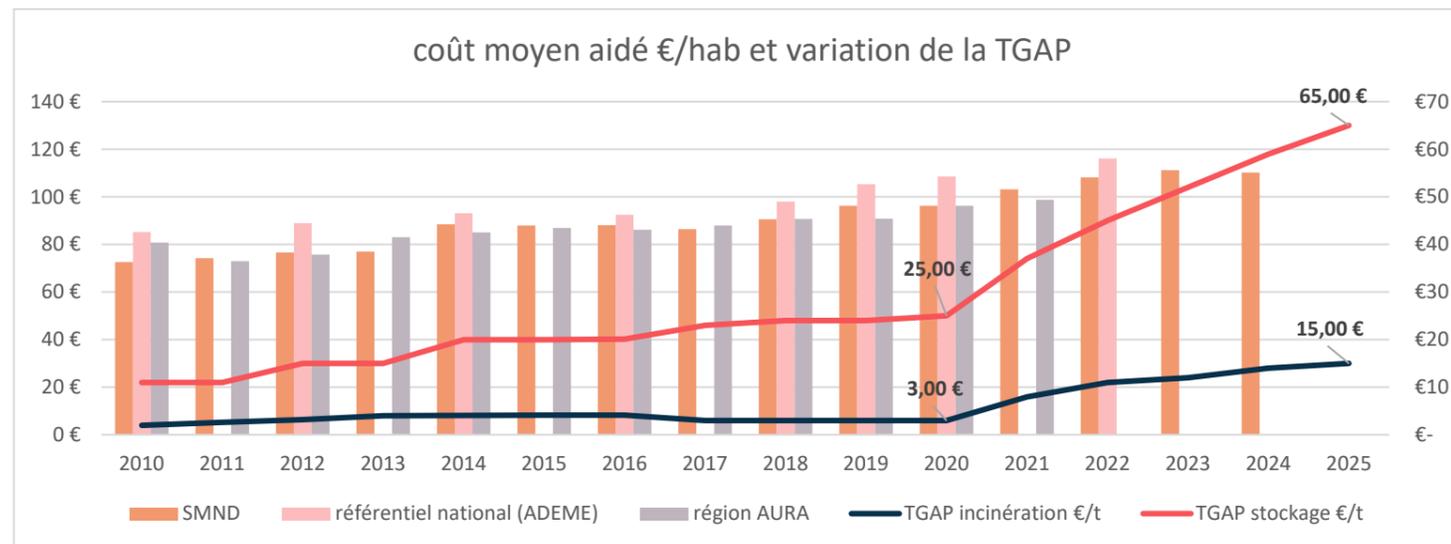
population moyenne desservie par déchèterie : **13 730**
nombre moyen de communes desservies par déchèterie : **6,81**



population moyenne desservie par déchèterie : **19 382**
nombre moyen de communes desservies par déchèterie : **4,75**



population moyenne desservie par déchèterie : **12 965**
nombre moyen de communes desservies par déchèterie : **2,86**



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est une taxe gouvernementale. Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale.

Elle implique que toute personne morale ou physique ayant des activités à fortes externalités environnementales négatives doit payer la TGAP.

2021 marque le début d'une hausse particulièrement importante des TGAP qui concerne les activités de stockage et d'incinération des déchets. À l'horizon 2025,

elles auront respectivement été multipliées par 2,6 et 5.

Le SMND vise ainsi depuis 2022 à réorienter une partie de ses flux vers des modes de traitement plus favorables :

- 🔴 passage en extension de consignes de tri, mise en place d'un nouveau flux de plâtre en déchèteries pour augmenter le recyclage.
- 🔴 surtri des encombrants pour rediriger ce flux vers l'incinération au lieu de l'enfouissement, beaucoup plus taxé.

Le PLPDMA adopté en 2023 vise également à réduire la quantité de déchets à traiter donc les coûts induits.

Performances par EPCI - OMR

EPCI	POPULATION 2024	TONNAGES 2024	PERFORMANCES EN KG/HABITANT
			2024
CAPI	112 905	27 653	244,92
Coll'In	25 670	5 462	212,79
CCEL	42 936	10 068	234,49
TOTAL	18 1511	43 183	237,91

Performances par EPCI - CS

ZONES COLLECTÉES INTÉGRALEMENT EN AV (EMBALLAGES/PAPIERS + VERRE)

EPCI	POPULATION 2024	TONNAGES 2024			PERFORMANCES EN KG/HABITANT 2024		
		EMBALLAGES	VERRE	TOTAL	EMBALLAGES	VERRE	TOTAL
		PAPIERS			PAPIERS		
CAPI	29 614	857,7	1 014,2	1 905,6	28,96	34,25	64,35
Coll'In	13 493	284,4	383,7	680,9	21,08	28,44	50,46
TOTAL AV	43 107	1 142,1	1 397,9	2 586,5	26,49	32,43	60,00

ZONES COLLECTÉES INTÉGRALEMENT EN PORTE À PORTE (EMBALLAGES/PAPIERS) ET EN AV (VERRE)

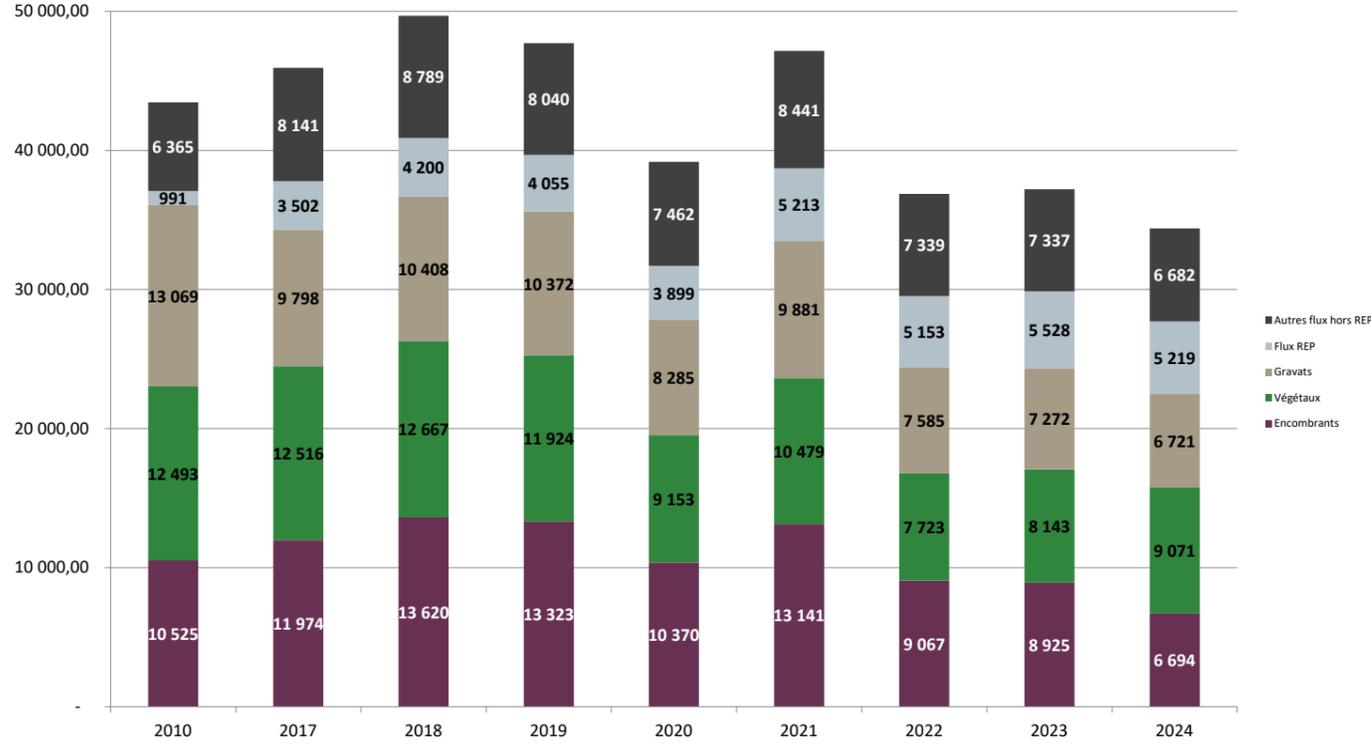
EPCI	POPULATION 2024	TONNAGES 2024			PERFORMANCES EN KG/HABITANT 2024		
		EMBALLAGES	VERRE	TOTAL	EMBALLAGES	VERRE	TOTAL
		PAPIERS			PAPIERS		
CAPI	83 291	2 682	1 342,2	4 024,2	32,20	16,11	48,31
Coll'In	12 177	530,6	278	808,6	43,57	22,83	66,40
CCEL	42 936	1 865,6	1 211	3 076,6	43,45	28,20	71,66
TOTAL PAP	138 404	5 078,2	2 831,2	7 909,4	36,69	20,46	57,15

DONNÉES GLOBALES

EPCI	POPULATION 2024	TONNAGES 2024			PERFORMANCES EN KG/HABITANT 2024		
		EMBALLAGES	VERRE	TOTAL	EMBALLAGES	VERRE	TOTAL
		PAPIERS			PAPIERS		
CAPI	112 905	3 539,6	2 356,4	5 896	31,35	20,87	52,22
Coll'In	25 670	815	661,7	1 476,7	31,75	25,78	57,53
CCEL	42 936	1 865,6	1 211	3 076,6	43,45	28,20	71,66
Déchèteries	18 1511	76,4	253,4	329,8	0,42	1,40	1,82
TOTAL	18 1511	6 296,6	4 482,5	10 779,1	34,69	24,70	59,39

Pièces
annexes

Évolution des tonnages et flux collectés en déchèteries

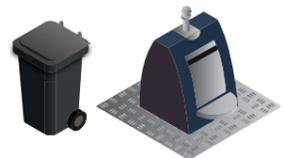


Matrice des coûts



LIGNE DE LA MATRICE	FLUX DE DÉCHETS										TOTAL
	OMR PORTE A PORTE	OMR APPORT VOLONTAIRE	VERRE	RSOM APPORT VOLONTAIRE	RSOM PORTE-À-PORTE	DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES	CARTONS APPORT VOLONTAIRE	PROFESSIONNELS CARTONS			
Charges de structure	1 033 149,35 €	28 056,53 €	34 239,51 €	38 435,06 €	289 100,64 €	836 414,58 €	16 041,39 €	8 319,14 €			2 283 756,20 €
Communication	28 615,44 €	936,19 €	4 471,76 €	5 300,45 €	14 405,34 €	25 538,84 €	633,39 €	444,79 €			80 346,18 €
Prévention	247 698,30 €	2 083,74 €	2 542,95 €	2 854,55 €	21 471,35 €	135 834,14 €	1 175,35 €	609,54 €			414 269,93 €
Pré-collecte	95 412,53 €	132 924,24 €	120 045,58 €	135 425,27 €	107 090,87 €	- €	- €	- €			590 898,48 €
Collecte	4 725 937,56 €	182 099,66 €	169 959,68 €	257 091,52 €	1 300 200,30 €	2 373 974,42 €	116 085,60 €	41 418,16 €			9 166 766,90 €
Transfert/Transport	- €	- €	324,07 €	- €	- €	1 775 485,16 €	- €	- €			1 775 809,22 €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	342 394,84 €	1 158 228,55 €	1 493 329,48 €	4 323,49 €	13 735,19 €			3 012 011,56 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	89 397,53 €	44 950,97 €	98 428,00 €	- €	- €			98 428,00 €
TOTAL CHARGES	6 130 813,17 €	346 100,36 €	331 583,54 €	781 501,69 €	2 890 497,05 €	6 739 004,62 €	138 259,22 €	64 526,83 €			17 422 286,47 €
Matériaux	- €	- €	117 746,73 €	164 919,92 €	419 982,30 €	417 875,76 €	9 787,70 €	31 094,34 €			1 161 406,74 €
Autres produits	147 224,10 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			147 224,10 €
Soutiens des éco-organismes	81 678,89 €	7 739,11 €	43 217,46 €	345 643,20 €	823 147,90 €	322 548,12 €	- €	- €			1 623 974,68 €
Reprises des subventions d'investissement	- €	38 420,02 €	- €	32 966,86 €	- €	183 361,39 €	1 479,13 €	- €			256 227,40 €
Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			- €
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			- €
TOTAL PRODUITS	228 902,99 €	46 159,14 €	160 964,19 €	543 529,98 €	1 243 130,19 €	923 785,27 €	11 266,83 €	31 094,34 €			3 188 832,92 €
TVA acquittée	841 778,30 €	68 286,34 €	18 555,47 €	52 239,37 €	167 831,05 €	397 624,74 €	10 844,93 €	3 575,27 €			1 560 735,47 €
Redevance spéciale	133 039,69 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			133 039,69 €
Facturation à l'utilisateur	- €	- €	- €	- €	- €	313 943,85 €	- €	- €			313 943,85 €
Contribution des collectivités	12 281 813,26 €	1 149 121,60 €	384 206,68 €	393 683,32 €	2 434 514,16 €	7 544 918,98 €	- €	- €			24 188 258,00 €
TOTAL FINANCEMENT	12 414 852,95 €	1 149 121,60 €	384 206,68 €	393 683,32 €	2 434 514,16 €	7 858 862,83 €	- €	- €			24 635 241,54 €
REG Transport et traitement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			134 348,50 €
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie	5 151 495,14 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			5 639 601,67 €

Ordures ménagères



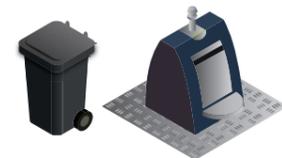
181 511 habitants collectés +0,88%

43 183 tonnes collectées +1,07%

237,9 kg par habitant +0,19%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
192 kg par habitant

Ordures ménagères



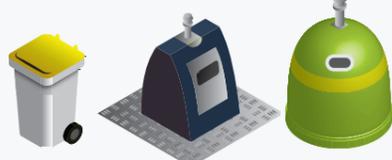
112 905 habitants collectés +1,05%

27 653 tonnes collectées +0,14%

244,9 kg par habitant -2,22%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
192 kg par habitant

Emballages et papiers recyclables



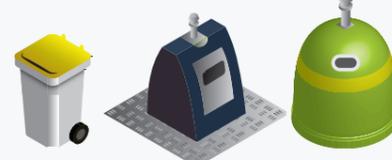
181 511 habitants collectés +0,88%

6 297 tonnes collectées +2,94%

34,7 kg par habitant +2,04%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
44 kg par habitant

Emballages et papiers recyclables



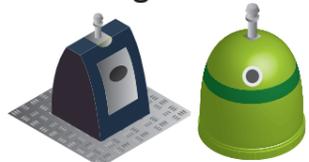
112 905 habitants collectés +1,05%

3 540 tonnes collectées +0,86%

31,4 kg par habitant -0,20%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
44 kg par habitant

Emballages en verre



181 511 habitants collectés +0,88%

4 483 tonnes collectées +4,30%

24,7 kg par habitant +3,38%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
32 kg par habitant

Emballages en verre



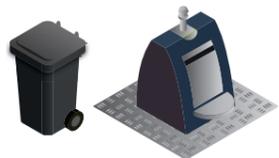
112 905 habitants collectés +1,05%

2 356 tonnes collectées +2,59%

20,9 kg par habitant +1,52%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
32 kg par habitant

Ordures ménagères



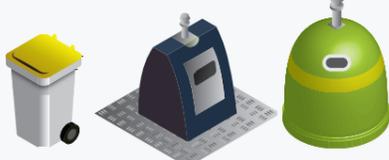
42 936 habitants collectés +0,79%

10 068 tonnes collectées +0,69%

234,5 kg par habitant -0,10%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
192 kg par habitant

Emballages et papiers recyclables



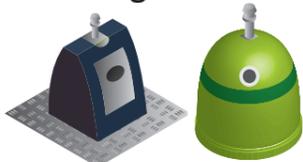
42 936 habitants collectés +0,79%

1 866 tonnes collectées +7,26%

43,5 kg par habitant +6,42%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
44 kg par habitant

Emballages en verre



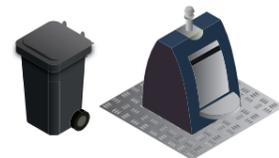
42 936 habitants collectés +0,79%

1 211 tonnes collectées +5,74%

28,2 kg par habitant +4,91%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
32 kg par habitant

Ordures ménagères



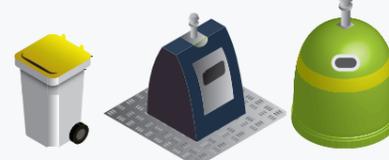
25 670 habitants collectés +0,28%

5 462 tonnes collectées +6,84%

212,8 kg par habitant +6,55%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
192 kg par habitant

Emballages et papiers recyclables



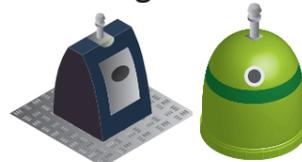
25 670 habitants collectés +0,28%

815 tonnes collectées +3,62%

31,7 kg par habitant +3,34%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
44 kg par habitant

Emballages en verre



25 670 habitants collectés +0,28%

6 602 tonnes collectées +7,44%

25,8 kg par habitant +7,14%

MOYENNE RÉGIONALE 2023
(source : ORDEC)
32 kg par habitant



smnd

Syndicat Mixte Nord-Dauphiné

SITE D'HEYRIEUX

1180, Chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX

**SITE DE
BOURGOIN-JALLIEU**

3, Rue du Pont Rouge
38300 BOURGOIN
JALLIEU

Tél. – 04 78 40 03 30

info@smnd.fr
smnd.fr